



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_014

SEANCE DU 07 AVRIL 2025

Date de la convocation : **03 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	09	09
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
09	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPIY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Emilie CANCEL, Mme Bernadette PECCATTE, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PESOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET :

Vote du budget 2025

M le Maire informe :

Considérant qu'aux termes de l'article R1431-7 du Code des collectivités territoriale, il appartient au conseil municipal de procéder à l'adoption du budget primitif de la commune.

Le budget présenté intègre l'affectation du résultat de l'exercice 2024, tel qu'il ressort du Compte Financier Unique (CFU).

Il est présenté, comme le prévoit l'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales, en équilibre.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
65 (Autres charges gestion courantes)	46 840.00	002 (Excédent antérieur reporté fonctionnement)	37 626.25
66 (Charges financières)	5 600.00	70 (Produits des services)	1 000.00
67 (Charges exceptionnelles)	1 000.00	73 (Impôts et taxes)	78 200.00
011 (Charges à caractère général)	75 369.75	74 (Dotations et participations)	52 009.10
012 (Charges de personnel)	47 400.00	75 (Autres produits gestion courante)	16 500.00
014 (Atténuations de produits)	10 200.00	76 Produits financiers	0.00
042 (charges spécifiques)	525.00	77 (Produits exceptionnel)	1 000.00
023 (Virement à la sect° d'investissement)	0.00	013 (Atténuations de charges)	600.00

		042 (Opérations d'ordre entre sec)	0.00
TOTAL	186 935.35		186 935.35

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
10 (Dotations, fonds divers & réserves)	5 000.00	001 (Solde d'exécution d'inv. reporté)	84 397.27
16 (Remboursement d'emprunts)	112 524.00	10 (Dotation Fonds divers réseaux)	31 117.36
20 (Immobilisations incorporelles)	5 000.00	13 (Subventions d'investissement)	223 457.00
21 (Immobilisations corporelles)	310 997.23	16 (Emprunts reçus)	101 524.00
23 (Immobilisations en cours)	7 500.00	21 (immobilisations corporelles)	0.00
040 (Opération d'ordre)	0.00	040 (Opération d'ordre)	525.60
041	11 156.00	41	11 156.00
204 (subvention d'équipement voirie)	0.00	021 (Virement de la sect° de fonctionnement)	0.00
	452 177.23		452 177.23

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57 & Le Code Général des collectivités territoriales, Il est proposé aux membres du conseil municipal, de déléguer à M le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnels.
En cas d'utilisation de cette délégation, M le Maire informera les membres du conseil de ces mouvements budgétaires lors de la séance la plus proche.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur Le Maire et le mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPIY	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 10 avril 2024